



COMMUNE DE SAINT-MARCEL

ARRETE MUNICIPAL

ARR-2026-048 - ARRETE RELATIF A LA CIRCULATION SUR LA ROUTE DES NANTIEUX

Le maire de Saint-Marcel,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment les articles L 2211.1, 2213.1 et 2213.2 ;

Vu le Code de la Route et notamment l'article L411-1 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ;

Considérant les travaux engagés par la commune de Saint-Marcel pour l'entretien et la réfection des filets de protection situés en amont de la route des Nantieux, en direction de Les Plaines ;

Considérant la nécessité de réaliser ces travaux dans les meilleures conditions de sécurité ;

Considérant la demande d'arrêté de circulation de la **SARL CITEM**, en charge des travaux, en date du 30 juin 2026 ;

ARRÊTE

Article 1er :

Afin de permettre les travaux d'entretien et de réfection des filets de protection situés en amont de la route des Nantieux, la circulation routière entre les numéros 716 et 1566 de la "route des Nantieux" sera fermée, hors week-end et jours fériés :

Du 06 juillet 2026 au 25 juillet 2026

Article 2 :

Les conditions normales de circulation seront rétablies dès la fin du chantier.

Article 3 :

La signalisation rendue nécessaire par la réglementation de la circulation faisant l'objet du présent arrêté sera conforme à l'instruction sur la signalisation temporaire des routes du 6 novembre 1992.

La **SARL CITEM** sera tenue d'assurer la fourniture, la mise en place, l'entretien et la dépose de cette signalisation.

Elle conservera pendant toute la durée des travaux jusqu'à enlèvement de cette signalisation, la responsabilité de la sécurité.

Sa responsabilité sera substituée à celle de la commune de Saint-Marcel si celle-ci venait à être recherchée pour tout accident qui serait la conséquence de la présente réglementation.

Article 4 :

Le présent arrêté sera également affiché sur les lieux des travaux par la **SARL CITEM**.

Article 5 :

Ampliation du présent arrêté est transmise à :

- Monsieur le sous-préfet d'Albertville,
- Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Moûtiers,
- Monsieur le chef du Centre de Secours Principal de Moûtiers,
- SARL CITEM – 604, route du Vernay – 73220 AITON

Qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de celui-ci.

Fait à SAINT-MARCEL, le 30 juin 2026



Le maire
Patricia Suino
[Signature]